CONCOURS SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE PREFECTURE

Posté par: formations-concours Publiée le : 18/9/2008 10:18:43

Fonctions : Le secrétaire administratif doit être capable de rédiger des notes, circulaires courriers divers, de traduire en mesures particuliÃ"res des textes à caractÃ"re général et les appliquer.

Il peut être amené à remplir aussi des tâches de gestion ou d'encadrement, il est fréquemment en contact avec les usagers et les services extérieurs de l'Etat. Il a un pouvoir d'initiative, d'appréciation et d'interprétation.

Selon les ministÃ"res, vous serez secrétaire administratif de préfecture, de la police nationale, d'administration et d'intendance, des affaires sanitaires et sociales, d'administration scolaire et universitaire, d'administration centraleâ€l Les possibilités de promotion sont réelles et varient selon les MinistÃ"res.

Les différents ministères organisent eux-mêmes le concours de secrétaire administratif pour répondre à leurs propres besoins.

Il est possible de se présenter aux épreuves organisées par plusieurs ministÃ"res.

Cela augmente les chances de succÃ"s.

Diplôme

Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Autres conditions d':accÃ"s au concours :

•Etre de nationalité française ou

ressortissant de l'Union Européenne.

•Sans condition d'âge et de diplÃ′me pour les mères de famille d'au moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau. Epreuves du concours Epreuves écrites d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthà se à partir de données statistiques, comptables.

Dissertation sur un sujet d'ordre général.

Traduction en français d'un texte rédigé pour une affectation au ministère des affaires étrangères. Â Epreuves orale d'admission

Conversation avec le jury à partir d'un texte de portée générale.

Interrogation sur une des matiÃ"res du groupe d'épreuves choisi lors de l'inscription auprÃ"s du ministÃ"re choisi :

Groupe A, soit:

- à l'organisation constitutionnelle de la France et des communautés ;
- à l'organisation administrative de la France ;

Groupe B, soit:

- aux problà mes économiques ;

- aux finances publiques ;

Groupe C, soit:

- à l'histoire contemporaine ;
- à la géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne.

Epreuve facultative de langue \tilde{A} ©trang \tilde{A} "re pour une affectation au Minist \tilde{A} "re des Affaires \tilde{A} ©trang \tilde{A} "res.

Conversation à partir d'un texteÂ